Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi huit mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du vingt-huit février deux mille vingt-trois et sous sa présidence.

Étaient présents: Myriam MULOT, Maire; Christian FOSSOUL, Eloi DIARRA, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjoints; Joël BENARD, Louisette LECOQ, Georges BENAKOU, Elisabeth DURAND, Martine ROBERGE, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Sandrine BELHACHE-DIET, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

<u>Absents excusés</u>: Dieinaba SY ayant donné pouvoir à Nathalie MOREL; Michèle GUEROUT ayant donné pouvoir à Christel DELAMARE; Franck PETIT ayant donné pouvoir à Myriam MULOT; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL; Marc CHANTERIE ayant donné pouvoir à David PERRAULT; Lyes DAIBECHE ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL.

Absent: Claude GOUPIL

Secrétaires de séance : Louisette LECOQ ; Virginie BOTTAIS.

Membres en exercice: 29 - Présents: 23 - Pouvoirs: 5 - Voix délibératives: 28

2023-20

CONVENTION PARTICULIÈRE AVEC HABITAT 76 POUR L'IMPLANTATION D'UNE CAMÉRA DE VIDÉOPROTECTION SUR LE BÂTIMENT FRÊNE : AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019-63 en date du 08 octobre 2019 autorisant l'autorité territoriale à signer une convention-cadre avec Habitat 76 relative aux conditions générales de mise à disposition des emplacements des systèmes de vidéoprotection sur les bâtiments de son parc locatif.

Considérant que chaque site à équiper d'un système de vidéoprotection devra faire l'objet d'une convention particulière définissant les règles à appliquer sur ledit site,

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de la phase IV de la vidéoprotection, une caméra sera implantée sur l'immeuble frêne situé rue de la Paix, couvrant le périmètre des espaces verts, du parking et du City-stade,

Considérant que la pose de ce dispositif a fait l'objet d'une autorisation d'exploitation délivrée par arrêté préfectoral n° A2022-23 du 10 mars 2022,

Considérant qu'il convient d'établir une convention particulière avec Habitat 76 pour la pose de ce dispositif,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Joël BENARD,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions

Autorise Madame le Maire à signer la convention particulière à intervenir avec Habitat 76 relative à la pose d'un système de vidéoprotection sur l'immeuble frêne sis rue de la Paix à Notre-Dame de Bondeville.

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le : 2 2 MARS 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20230308-2023-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Madame le Maire,

Myrian MULOT